

Equipe de recherche de droit privé
Faculté de droit
Université Jean Moulin Lyon 3
Colloque

«La réparation du dommage corporel à l'épreuve de l'unification des pratiques »

L'équipe de recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dirigée par Mme le Professeur Stéphanie Porchy-Simon, organise le 20 octobre 2011, à Lyon, un colloque sur le thème « La réparation du dommage corporel à l'épreuve de l'unification des pratiques ». L'objet de ce colloque est de voir dans quelle mesure les instruments d'évaluation des préjudices corporels, qui ont connu une forte évolution à la suite de l'adoption de la nomenclature Dintilhac, peuvent encore s'unifier, à l'heure où l'article 56 de la loi modifiant la loi HPST votée en dernière lecture à l'Assemblée nationale le 13 juillet 2011, a tenté d'opérer une importante réforme de notre droit de la réparation du dommage corporel.

8 h 30 ; accueil des participants

9 h : Allocutions diverses

9h15 – 9h 45 : « Présentation générale de la problématique de l'unification » : (Mme S. Porchy-Simon, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice de l'équipe de recherche de droit privé)

Matinée : La mise en place d'une nomenclature unique des postes de préjudices réparables

- Présentation des modèles concurrents :

- 9 h 45/ 10h 15: « **La nomenclature Dintilhac** » (M. O. Gout, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon3)
- 10 h 15-10 h 45 : « **Une autre approche : la pratique du juge administratif** » (M. J. Travard, Maître de conférences à l'Université de Rennes 1)

Pause café et questions

- Perfectionnement des modèles :

Regards croisés sur les possibles améliorations de la nomenclature Dintilhac :

- 11h15-11h 45 : Le point de vue de l'universitaire (Mme S. Porchy-Simon, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3)
- 11h h 45-12 h 15 : Le point de vue de l'avocat (Me D . Arcadio, Avocat au Barreau de Lyon)
- 12 h 15- 12 h 45 : Le point de vue du magistrat (à confirmer).

Déjeuner libre

14 h : Après-midi : L'unification des autres outils de l'indemnisation

14 h : L'unification des outils médicaux légaux de l'évaluation :

Table ronde avec la présence de Me Yves Hartemann et Claire Pichon, Avocats au Barreau de Lyon, Mme V. Scolan, expert auprès de la CA de Grenoble, M. Matagrín, Président de la CRCI Rhône Alpes. (intervention pour chacun d'une vingtaine de mn)

Questions et Pause

15 h 45: L'unification des outils de chiffrage des indemnités : les tables de capitalisation, les référentiels, la barémisation

- 15 h 45-16 h. « Brèves précisions notionnelles : bases de données, référentiels, barémisation » (à confirmer)
- 16 h/16 h 30 : « La barémisation : présentation de l'expérience de certaines cours d'appel" (M. Mornet, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen)
- 16 h 30/17 h 00: Le point de vue de l'assureur : M. Ehrenfeld, Axa, chargé de cours à l'Institut des assurances de Paris
- 17 h00/17 h 30 : Le point de vue de l'avocat : (Me F. Bibal, avocat au Barreau de Paris).

Questions

17 h 45 : fin des travaux